

Communauté de Communes du Sud Artois
Budget Annexe SPANC 2023
Délibération 2024-039 du 15 avril 2024.

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE sur le Compte Administratif sur le Compte de Gestion sur l'affectation des Résultats

Envoyé en préfecture le 24/04/2024	88
Reçu en préfecture le 24/04/2024	
Publié le	88
ID : 062-200035442-20240415-DEL2024_039-DE	

Nombre de Membres en exercice
Nombre de membres
Nombre de suffrages exprimés : 75
Votes Contre 0 Pour 75
Date de convocation : 29 mars 2024

La séance ouverte, la Commission Administrative, réunie sous la Présidence de Monsieur Gérard DUE, Vice Président, délibérant sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe SPANC dressé par Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la Comptabilité Administrative,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		237 096,24
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	181 821,81	265 762,42
TOTAUX	181 821,81	502 858,66
RESULTAT DE CLOTURE		321 036,85

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
70 141,41	
78 658,51	8 644,12
148 799,92	8 644,12
140 155,80	

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	166 954,83
260 480,32	274 406,54
260 480,32	441 361,37
	180 881,05

Besoin de financement	140 155,80
Excédent de financement	
Restes à Réaliser DEPENSES	46 405,00
Restes à Réaliser RECETTES	209 967,00
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	23 406,20

2°/ Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3°/ reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser,

4°/ arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

5°/ Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recettes d'investissement)
321 036,85	au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

Ont signé au registre des délibérations : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAÏLLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUILLY, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Pour expédition conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Jean-Jacques CO...



Le Président,

Gérard DUÉ.

